| **Délibération 2026 – 47**<br><br>COMMUNE DE LAMONGERIE<br><br>DÉPARTEMENT DE LA CORREZE<br><br>Arrondissement de TULLE<br><br>Nombre de conseillers :<br><br>. En exercice : 11<br><br>. Présents : 10<br><br>. Votants : 10 | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**<br><br>L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre du mois de septembre à 18h15, le conseil municipal de Lamongerie, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Laurent MATHIOT, maire.<br><br>Etaient présents : Laurent MATHIOT, Françoise MAMÈS, Hervé RAVAN, Michel GENDILLOUT, Pascale GUILLEMAIN D'ECHON , Myriam HOOS, Sophie VILLA, Bernard CHAUNU, Michel ROUSSELIE, Damien CHASTANG<br><br>Etaient absent non excusés : Fatima REYROLLE<br><br>Secrétaire de séance : Sophie VILLA |
|---|---|

**OBJET : Création du « Sentier de l'eau et du vivant » – Approbation du projet et demandes de financements**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les dispositifs de financement susceptibles d'être mobilisés au titre du programme LEADER porté par le PETR / GAL Vézère-Auvézère ;

**Considérant** la volonté de la Commune de Lamongerie de valoriser son patrimoine naturel communal et de développer des actions de sensibilisation à la biodiversité, aux milieux naturels et aux enjeux liés à l'eau ;

**Considérant** l'intérêt pédagogique, environnemental et territorial du projet présenté ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un **« Sentier de l'eau et du vivant »**, destiné à valoriser un ensemble communal situé à proximité immédiate de la mairie et comprenant une prairie, un espace arboré composé notamment de grands résineux ainsi qu'une réserve d'eau située en contrebas.

Ce projet a pour objectif de créer un parcours pédestre de découverte de la biodiversité, reliant la mairie au plan d'eau, tout en préservant le caractère naturel du site et en favorisant la sensibilisation des habitants, des familles et des jeunes publics aux enjeux liés à l'eau, aux milieux naturels et à la protection de la biodiversité.

Une première tranche d'aménagement, évaluée à environ **20 000 € HT**, est envisagée. Elle constitue le socle d'un projet évolutif qui pourra être complété ultérieurement en fonction des usages, des observations écologiques et des financements mobilisables.

Cette première phase prévoit notamment :

- la réalisation d'un diagnostic écologique et arboricole ainsi que la conception générale du parcours ;
- la création ou l'amélioration d'un cheminement pédestre depuis la mairie, traversant la prairie et l'espace des résineux jusqu'à la réserve d'eau ;
- l'aménagement léger et sécurisé de la descente vers le plan d'eau et la création d'un point d'observation de la biodiversité ;
- la mise en œuvre d'une gestion différenciée de la prairie et d'aménagements favorables à la faune et à la flore ;

Publié le : 07/10/2026 21:55 (Europe/Paris)
Par : Laurent MATHIOT, maire
https://www.intramuros.org/lamongerie/documents_administratifs/81757

- l'installation de mobilier sobre et intégré au paysage ;
- la création de **cinq panneaux pédagogiques maximum**, comprenant un panneau général de présentation du sentier et quatre panneaux consacrés respectivement :
    - à la prairie et aux pollinisateurs ;
    - aux arbres et à la faune qu'ils abritent ;
    - au plan d'eau et aux milieux humides ;
    - au projet de nichoirs connectés et aux actions menées en faveur de la biodiversité ;
- la préservation de secteurs de quiétude, notamment aux abords du plan d'eau, afin de concilier accueil du public et protection des milieux naturels.

Monsieur le Maire précise qu'un partenariat pédagogique est en cours avec un collège corrézien, associant environ **15 élèves** à la conception et à la fabrication complète d'au moins **six nichoirs connectés**, y compris leur partie électronique.

Cette action est conduite avec l'accompagnement de la **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)** et s'inscrit également dans le cadre d'une démarche de **Refuge LPO**.

Elle permettra d'associer biodiversité, éducation au développement durable, sciences, technologie et participation des jeunes à un projet concret du territoire.

Le projet a vocation à être présenté au **PETR / GAL Vézère-Auvézère** afin de solliciter un financement dans le cadre du programme **LEADER**, ainsi que, le cas échéant, tout autre cofinancement public susceptible d'être mobilisé.

Le coût prévisionnel de cette première tranche est estimé à environ **20 000 € HT**. Le plan de financement définitif sera ajusté en fonction des aides attribuées et des dépenses reconnues éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de création du **« Sentier de l'eau et du vivant »** tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de la première tranche de l'opération, estimé à environ **20 000 € HT** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du **PETR / GAL Vézère-Auvézère** une aide au titre du programme **LEADER**, au taux maximal auquel l'opération pourra être éligible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rechercher et solliciter tout financement complémentaire auprès des partenaires publics susceptibles d'accompagner cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet et à signer tous documents se rapportant à cette opération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal selon l'avancement de l'opération et les modalités de financement retenues.

**Résultat du vote : 10 voix pour sur 10 votants.**

**Adopté à l'unanimité.**

*Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Publié le : 07/10/2026 21:55 (Europe/Paris)
Par : Laurent MATHIOT, maire
https://www.intramuros.org/lamongerie/documents_administratifs/81757

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Limoges - 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr

Fait à Lamongerie, le 07 octobre 2026

Le Maire,




Laurent MATHIOT

- Transmis au représentant de l'Etat le : 09 octobre 2026
- Publiée le 07 octobre 2026

Publié le : 07/10/2026 21:55 (Europe/Paris)
Par : Laurent MATHIOT, maire
https://www.intramuros.org/lamongerie/documents_administratifs/81757